



REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 19 JANVIER 2024

* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Lyon

Livraisons par voie fluviale en centre-ville : ULS veut « faire bouger les mentalités »

Les livraisons avec la société de transport ULS associant voie fluviale et vélos électriques en centre-ville ont démarré en juin 2022 après l'appel à projet en octobre 2021. Après de nombreux soucis techniques, la société veut passer à la vitesse supérieure en 2024.

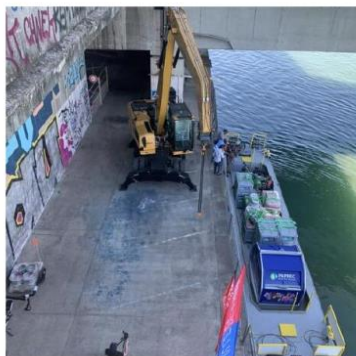
Depuis le lancement, la société de transport Urban Logistic Solutions (ULS) qui s'est vu attribuer une convention d'occupation temporaire sur dix ans, a réalisé entre juillet et septembre 2023, 3 000 livraisons traitées et acheminées sur 3 000 points de vente à Lyon grâce à son bateau de taille urbaine, équipé de deux moteurs sans hélice et d'une grue adaptée à soulever de grosses capacités.

Objectif : augmenter considérablement la livraison de boissons

« On doit faire bouger les mentalités », explique Thomas Castan, président et fondateur d'ULS qui reconnaît ne pas avoir encore atteint l'objectif de 30 000 tonnes décarbonées : « On a rencontré de multiples difficultés techniques, au niveau de la barge et du pousseur sur le port Edouard-Herriot mais aussi de l'alimentation électrique avec l'utilisation de la grue électrique. On s'est aussi rendu compte que la pente pour sortir du Pont Morand était trop raide pour nos vélos cargos qui portent jusqu'à 200 kg de boisson. »

Une rotation par jour, cinq jours par semaine

ULS effectue les livraisons en fonction de ses contrats. Elle en détient un avec France Boissons (200 commerçants) et Geodis (300 commerçants estimés). « On trouve des solutions globales pour servir les attentes et les besoins. On offre des solu-



Les marchandises en provenance du port Edouard-Herriot sont déchargées du bateau d'ULS à hauteur du pont Morand, à l'aide d'une grue électrique, puis livrées par vélos cargos aux commerçants du centre-ville. Photo archive Stéphane Monier

tions de stockage, de préparations de commandes et de livraisons le jour J, de récupération des déchets (cartons des commerces, plastique). Avec Moulins Nicot, on alimente toutes les boulangeries (une tonne de farine par boulangerie) » argumente Thomas Castan. Les rotations s'évaluent à une par jour, cinq jours par semaine.

Durant les crues, les produits sont transportés dans les 1^{er}, 2^e et 6^e arrondissements directement du port Edouard Herriot en centre-ville, les livraisons ne pouvant pas être acheminées par voie fluviale.

Le président d'ULS qui emploie onze personnes à Lyon, formule plusieurs vœux pour 2024. « Il faut faire tourner con-

venablement le pont Morand, augmenter considérablement la livraison de boissons en décrochant des partenariats forts avec les communautés de boissons (C10, Distribossons, France Boissons), investir dans de nouveaux moteurs pour équiper la flotte de nos sept vélos cargos, absorber le flux de Geodis pour passer de 30 kg/jour à 50, voire 100 kg/jour » ambitionne Thomas Castan qui rêve d'un autre point de distributions comme celui du quai Fulchiron.

Projet rive Droite du Rhône : un espace de logistique urbain fluvial à l'étude

À la Ville de Lyon, on se félicite de cette logique du dernier kilomètre moins gourmand en émission de gaz à effet de serre et on voit plus loin. « On regarde dans le cadre du projet de requalification de la rive Droite du Rhône pour intégrer un espace de logistique urbain fluvial » souligne Valentin Lungenstrass, adjoint aux mobilités de Lyon.

« Côté rive Gauche, on a des expérimentations depuis cet été de la société BLL (Blue Line Logistics) qui livre les boissons pour les péniches bars » se réjouit l'élu qui songe à d'autres pistes comme BFT (transport & location de véhicules), entreprise lyonnaise qui souhaite se lan-

cer dans la logistique multimodale.

« Côté Saône, on est plus sur des fonctionnements quais publics, en partie utilisés par de la logistique et en partie ouvert au public selon des horaires à définir. On a un site utilisé, celui du quai Fulchiron devant le bâtiment VNF, et le quai Arloing dans Lyon 9^e où a été menée entre autres, une expérimentation avec des flux arrivés du port de Villefranche avec des marchandises de matériaux BTP et caisses de vins »

Pour l'élu écologiste, « l'idée sur la logistique, c'est de développer la même logique que sur le transport de personnes : avoir une vision multimodale, pas juste la route mais aussi le fluvial, le ferroviaire, la cyclologie sur le dernier kilomètre. Cela fait partie de nos plans, de mieux utiliser et investir nos cours d'eau avec les navettes fluviales TCL pour 2025, le festival entre Rhône et Saône, les guinguettes » résume Valentin Lungenstrass.

● **Nadine Micholin**

30 000

L'objectif de la société ULS est de transporter 30 000 tonnes décarbonées chaque année.

« La collecte de déchets est 100 % décarbonée »

Anne Delaigle qui a lancé en mai 2022 l'appli Izzytown à télécharger gratuitement et son service de shopping à mains libres (livraison des achats le soir même) pour les 1^{er}, 2^e et 6^e arrondissements de Lyon, utilise les services des transports avec ULS pour la collecte de déchets des com-

merçants (carton, papier, plastique). « Les commerçants jouent bien le jeu. La collecte de déchets est 100 % décarbonée et n'est pas plus chère que les véhicules thermiques ». Quant à My Presqu'île, la structure de management du centre-ville qui dénombre 470 adhérents va cette année

préconiser plusieurs services auprès de ses adhérents avec des partenaires privilégiés qui seront mentionnés sur son guide adhérent 2024. « Nous voulons proposer des solutions innovantes et compétitives de logistique urbaine décarbonée dont la solution d'ULS qui fait aussi bien

de l'approvisionnement de marchandises, du stockage déporté, préparation de commande, de la reverse collecte de déchets. Par ailleurs, nous allons aussi mettre en avant le service Izzytown qui utilise ULS » confie Clément Chevalier, directeur de My Presqu'île.

« Avec ULS, j'ai trouvé une solution clé en main pour rationaliser »

Lorris Martinigo a ouvert La Beer Fabrique en mai 2020, 10 rue Saint-Polycarpe aux côtés de ses collaborateurs Florent, Vianney, Johan, Nicolas et Maëllis : « Une sorte de centre aéré autour de la bière artisanale pour adultes » résume tout sourire le patron. Chez lui, pas de chichi, on vient découvrir et fabriquer sa propre bière artisanale comme on se rend à l'atelier des chefs, élaborer une recette. « Nous avons sept recettes de bière incontournables. On prodigue aussi des conseils et on accompagne nos clients pour dupliquer la méthode chez eux. Une fois par mois,

on organise une soirée événementielle, principalement avec les commerces du quartier. »

La fabrication artisanale de bière française en pression ou en bouteille, nécessite de se faire ravitailler en bouteille et en malt.

« Je peux ainsi massifier mes commandes »

Depuis quatre mois, le gérant a choisi la société de transport ULS. Une solution qui lui convient parfaitement : « Étant en centre-ville, mes transporteurs me prennent une surcharge en frais. Avec ULS, j'ai trouvé une

solution clé en main pour rationaliser. ULS propose en plus du stockage à la livraison. Je peux ainsi massifier mes commandes à raison d'une tonne en une fois. Je baisse le coût d'achat en matière première et les frais de livraisons. C'est un confort. Avant, je déchargeais avec mes collaborateurs et les stocks prenaient de la place dans ma boutique. Aujourd'hui, ULS stocke mes cartons et bouteilles sur le Pont Edouard-Herriot. Je libère ainsi du temps de travail pour mes employés. » Le lundi, ULS achemine les bouteilles, le vendredi le malt. Lorris Martinigo aimerait



Lorris Martinigo, gérant de La Beer Fabrique aux côtés de son collaborateur Florent (à gauche) travaille avec la société de transport ULS depuis quatre mois. Photo Nadine Micholin

aller plus loin : « J'essaie d'impliquer ULS avec Rebooteille, filière de réemploi des emballages en verre basé à Lyon 9^e, pour les consignes et la redistribution. Enfin, la solution serait qu'au lieu de repartir à vide, ULS reparte avec la drèche (résidu de

brassage) destinée à la revalorisation des déchets » conclut ce commerçant « On croit au projet de la pacification urbaine avec la suppression de la voiture mais on demande aux pouvoirs publics d'animer le centre-ville. »

● **N.M.**

BR02 - V1

Rhône

D'où vient la pollution aux particules qui fait tousser Lyon et la région ?



En raison des conditions météo, les polluants s'agglutinent dans les basses couches de l'atmosphère et ne se dispersent pas. Photo archives Richard Mouillaud

La mise en place de restrictions de circulation pour cause de pollution aux particules fines interroge : pourquoi un tel dispositif alors que la principale source d'émission reste le chauffage, majoritairement celui au bois ? Le Progrès fait le point.

Quel dispositif de restriction de circulation ?

À l'heure où la région connaît une vigilance orange aux particules fines avec une qualité de l'air particulièrement mauvaise pour l'agglomération lyonnaise, la préfecture du Rhône a décrété vendredi soir une alerte pollution.

Depuis 5 heures du matin ce samedi 13 janvier, les véhicules Crit'Air 3 sont interdits de circulation. Comme les Crit'Air 4 et 5 sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2024, seuls les véhicules dotés d'une vignette Crit'Air 0, 1 ou 2 sont autorisés à circuler au sein de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon. La vitesse est temporairement abaissée de 20 km/h, sur tous les axes routiers du département. L'usage des transports en commun est facilité grâce au déploiement par le Sytral (établissement public qui a en charge les transports en commun urbains de l'agglomération lyonnaise) du dispositif Tick'air à 3 euros

pour voyager en illimité.

Le chauffage n'est-il pas plus responsable de cette pollution que les voitures ?

Pourtant, d'après les données d'Atmo, l'observatoire régional de la qualité de l'air, les sources de la pollution aux particules PM10 sont clairement identifiées : c'est le chauffage qui est responsable à 54 % (dont 97 % pour la combustion du bois) des émissions. Viennent ensuite les activités agricoles (19 %), l'in-

dustrie (14 %) et les transports (12 % dont 10 % transport routier).

Au-delà des interrogations suscitées autour d'un dispositif mis en place la veille pour le lendemain, d'aucuns s'interrogent aussi sur le fond : pourquoi ces restrictions alors que dans ce type d'épisode hivernal, c'est le chauffage au bois non performant qui est pointé du doigt. « Après échange avec Atmo, il s'avère que cette pollution est de type mixte, c'est-à-dire qu'elle n'est pas unique-

ment due au chauffage mais aussi au trafic routier et aux activités agricoles », justifient les autorités préfectorales.

À quoi servent ces restrictions s'il n'y a aucun contrôle ?

Les mauvaises langues s'interrogent aussi sur l'efficacité d'une telle mesure si aucun contrôle n'est opéré. « Nous avons mis en place des opérations de contrôle de police et de gendarmerie ce samedi 13 jan-

vier, notamment aux accès à la ZFE », affirment les services de l'Etat.

Pourquoi l'hiver est-il propice à la pollution aux particules fines ?

La baisse des températures et les conditions hivernales favorisent et aggravent les épisodes de pollution. Et donc les risques de maladies et de décès. Pourquoi ? Nous sommes dans une situation d'inversion thermique. L'air froid reste bloqué au sol, la nappe de polluants et le brouillard ne se dispersent plus, les particules émises par nos activités sont piégées dans les couches inférieures de l'atmosphère. Quant à l'air chaud, il monte en altitude et « agit comme un couvercle ». D'où ces différences de météo : brume et grisaille en bas, soleil en haut.

Combien de temps cela va-t-il durer ?

Ce dimanche, « le pic de pollution devrait atteindre son intensité maximale », note Atmo, dont l'indice de la qualité de l'air passe dans le rouge-violet : « extrêmement mauvais ». Une amélioration des conditions météo lundi permettra peut-être d'améliorer la dispersion des polluants. En attendant, ce dimanche 14 janvier, les restrictions de circulation sont maintenues.

● Sandrine Nancy

Météo : le redoux, c'est pour quand ?

Dans le Rhône, les températures étaient toujours légèrement négatives samedi matin, et encore tout juste en dessous des normales de saison. Un minimum de 3,4 °C a été enregistré à Lyon pendant la nuit de vendredi à samedi. Le thermomètre est progressivement remonté dans la journée, pour se situer aux alentours de 1 °C à 16 heures, bien loin de la température la plus froide jamais enregistrée à ce stade de l'année, soit -18,4 °C le 13 janvier 1944 à la station de Lyon-Bron !

Toute la journée du samedi, l'anticyclone persistant a offert un temps sans nuages, mais brumeux, avec un brouillard souvent givrant, à Lyon notamment. Quelques

éclaircies sont parfois apparues localement. La masse d'air plaquée au sol permet d'éviter les perturbations pluvieuses et neigeuses dans l'après-midi, le temps est resté sec sur toute la région Rhône-Alpes.

Routes gelées

Dans la nuit de samedi à dimanche, le ciel dégagé sera responsable de fortes gelées matinales, conséquence des températures avoisinant les -4 °C une fois le soleil couché. Les conducteurs devront par conséquent s'armer de prudence, sur des routes variablement glissantes.

Durant la matinée de dimanche, le temps se couvrira peu à peu, laissant apparaître des

nuages dans l'après-midi. Le ciel sera mitigé dans l'ensemble, et l'air légèrement moins sec, ce qui devrait occasionner une légère remontée des températures au fil des heures, sans engendrer de précipitations pour autant.

En ce qui concerne la semaine prochaine, les prévisions vont dans le sens d'un redoux, sur toute la région Rhône-Alpes. Les températures devraient remonter substantiellement à partir de mercredi pour atteindre 9 °C dans l'après-midi. L'humidité devrait faire son retour de façon concomitante, avec des averses qui s'affirmeront en deuxième partie de semaine. Améliorant du même coup, la qualité de l'air.

RHÔNE - VI

Histoire locale

Lyon

Clocher de la Charité : l'histoire de cet hôpital créé à Lyon pour protéger les plus démunis

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, zoom sur la place Antonin-Poncet et son célèbre clocher d'église. C'est tout ce qui reste aujourd'hui de l'hôpital de la Charité, dont l'histoire remonte au XVI^e siècle. Il avait été construit pour accueillir les personnes démunies.

Au XVI^e siècle, après une longue sécheresse et la hausse du prix du blé, une grande partie de la population a sombré dans la misère. Venant des régions voisines, une foule de gens affamés s'est rendue à Lyon, afin de trouver de quoi survivre. Face à l'urgence de la situation, les Lyonnais ont mis en place une Aumône générale et sont parvenus à nourrir quotidiennement 5 000 personnes durant 52 jours.

Après ce succès humain, la Ville a décidé de fonder une Aumône générale permanente. Elle installe ses bureaux quelque temps dans le Couvent des Cordeliers et loge les miséreux dans différents établissements, comme l'hôpital Sainte-Catherine, ou celui de la Chanal. Mais au fil des ans, les nécessités sont de plus en plus nombreux.

Un carré composé de jardins et de petites maisons de cultivateurs

Le contexte est difficile : les crises se succèdent, ainsi que les guerres de religion. L'Aumône générale doit faire face à des problèmes de trésorerie. Les particuliers, généreux au départ, hésitent de plus en plus à faire des dons. En 1586,



Seul le clocher de l'église demeure encore. Photo archives Le Progrès

par exemple, les recteurs de l'Aumône, soutenus par une ordonnance du gouverneur, exigent que tous les notables accueillent et nourrissent un certain nombre de gens démunis, sous peine d'une amende de 50 écus. L'épisode ne s'est pas passé sans heurts : l'un veut échanger sa protégée, parce qu'il la juge « de mauvaise vie », l'autre ne veut nourrir qu'une personne sur les deux qu'on lui a confiée, parce qu'il considère qu'il n'a pas suffisamment de moyens, etc. La mesure dure tout de même plusieurs mois.

Au XVII^e siècle, les recteurs choisissent le terrain situé sur l'actuelle place Antonin-Poncet. « On ne put trouver mieux qu'un carré composé de jardins et de petites maisons de cultivateurs, près de Sainte-Hélène, du côté du pont du

Rhône, offrant comme avantage l'abondance d'eau, sa proximité du fleuve et de l'Hôtel-Dieu, et son étendue importante de 21 bicherées (1293 m² la bicherée) ».

Les propriétaires sont expropriés par lettre patente du roi Louis XIII, moyennant le prix d'estimation du bien. La lettre force également « tous les particuliers de contribuer à la nourriture desdits pauvres, suivant leurs moyens ». La première pierre est posée le 16 janvier 1617. Quelques mois plus tard, le 8 décembre 1617, la première pierre de l'église est posée à son tour.

Les « pauvres » enfermés ont interdiction de sortir de l'hôpital

Depuis 1614, les protégés de l'Aumône générale sont enfer-

més dans l'hôpital Saint-Laurent. Le règlement des assistés est rédigé cette même année : « Défense aux pauvres de la ville de mendier, sous peine d'être châtiés et chassés de la ville. Défense à tous de faire l'aumône aux mendiants, sous peine de 10 livres d'amende pour la première fois, 30 livres pour la seconde, dont un tiers pour le dénonciateur et deux tiers pour l'Aumône. »

Les « pauvres » enfermés ont interdiction de sortir de l'hôpital sans congé, ni de mendier dans la ville, sous peine d'être châtiés la première fois et chassés la seconde.

Ils sont transférés à l'Hôpital de la Charité en 1622. « En 1626, la Charité a 17 000 pauvres à nourrir ».

Quant à l'église, elle est achevée en 1622 et consacrée en 1626. Son clocher primitif me-

nace rapidement de s'effondrer. Il est remplacé, en 1666, par le clocher qu'on connaît aujourd'hui, édifié par le maître maçon Jacques Abraham, d'après les plans de Gian Lorenzo Bernini, dit Le Bernin. Progressivement, la Charité ne se cantonne plus seulement au rôle de refuge de gens défavorisés, elle se transforme en hôpital général et accueille notamment les victimes d'épidémies.

La création, en 1802, des Hospices civils de Lyon

« Après 1797, l'administration de la Charité est réunie avec celle de l'Hôtel-Dieu, conduisant à la création, en 1802, des Hospices civils de Lyon. La première devient un hospice des vieillards et des orphelins, sans pour autant abandonner ses activités médicales et chirurgicales, désormais dirigées en direction des femmes et des enfants, par le biais de trois grands secteurs : la gynécologie, l'obstétrique et la pédiatrie ».

Mais au XX^e siècle, Édouard Herriot souhaite détruire l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de la Charité. Les deux établissements ne sont plus à la pointe de la modernité et laissent à désirer quant à l'hygiène. Si l'Hôtel-Dieu est sauvé grâce à la richesse de son architecture, la Charité ne survit pas. Elle est détruite en 1934 et le terrain est vendu à l'État qui décide de construire un hôtel des postes. Seul le clocher de l'église demeure encore.

De notre correspondante

Julie Bordet

* Histoire de l'Hôpital de la Charité de Lyon

** Dictionnaire historique de Lyon

Lyon 7^e

Placettes, arbres, larges trottoirs : la transformation de la Grande rue de la Guillotière s'annonce

Dans un communiqué, ce vendredi 12 janvier, la Métropole de Lyon a annoncé pour mi-janvier, le début des travaux de requalification et de végétalisation de la Grande rue de la Guillotière. Les travaux débuteront entre la rue Garibaldi et le boulevard des Tchécoslovaques.

La Métropole a annoncé, via un communiqué, ce vendredi 12 janvier, le début des travaux de la Grande rue de la Guillotière.

Les résultats de la concertation publique, présentés par



Grande rue de la Guillotière : les travaux doivent commencer mi-janvier. Photo Charles-Yves Guyon

la Métropole en octobre dernier, avaient montré la volonté de la rendre agréable grâce à la requalification des espaces et de leur végétalisation.

Les travaux commenceront courant janvier entre la rue Garibaldi et le boulevard des Tchécoslovaques. Ils auront lieu en plusieurs phases sur toute la continuité de la rue et s'achèveront fin 2024.

Au programme

On y prévoit la création de quatre « placettes végétalisées » pour « rafraîchir et animer la vie de quartier ». S'ajoutera également la plan-

tation d'arbres et de 1 500 m² d'espaces végétalisés, pour lutter contre les îlots de chaleur.

La rue restera à sens unique

Des trottoirs dits « confortables » grâce à un élargissement d'au moins deux mètres, ainsi qu'une bande végétalisée de trois mètres de large, séparant le trottoir de la piste cyclable, seront créés.

A noter que la rue restera à sens unique et qu'une bande dédiée « au stationnement et à « la logistique » est prévue.

● **Marine Issartel**

Auvergne Rhône-Alpes

Logements vacants : la région en compte près de 9 %

Selon l'Insee, s'appuyant sur des données de 2020, le taux de logements vacants est au-dessus de la moyenne nationale en Auvergne Rhône-Alpes, s'établissant à 8,6 % du parc global. L'étude révèle que les logements vacants sont plus nombreux à l'ouest de la région. Le Rhône en englobe 7,4 %.

Les logements vacants ? « Ce n'est pas un phénomène nouveau », a constaté ce mardi Aurélien Durand, chargé d'études à la direction régionale de l'Insee Auvergne Rhône-Alpes, en présentant un rapport sur la question. Les données présentées, datant de 2020, font état de 393 000 logements vacants sur les 4 571 000 logements que compte la région. Ils représentent ainsi 8,66 % du parc. Ce taux est au-dessus de la moyenne nationale, à 8,1 %. Il a nettement évolué dans le temps depuis 1990, en progressant de 68 % en 30 ans.

Une accélération depuis 2008

« Il y a une accélération depuis la crise de 2008 », souligne



Les logements proposés à la vente ou à la location sont comptabilisés parmi les logements vacants. Photo d'illustration Maxime Jegat

encore le représentant de l'Insee à propos de cette hausse, qui a été moins marquée en France métropolitaine : à « 54 % entre 1990 et 2020. Les logements vacants sont en majorité des résidences principales, à près de 80 %, suivis par les résidences secondaires et les logements occasionnels.

Par logement vacant, précise-t-il, il faut entendre logement proposé à la vente ou à la location ; logement déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; logement en attente de règlement de succession ou conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses em-

ployés, mais aussi logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (pour des raisons de vétusté, par exemple).

« Il existe un plan national de lutte contre les logements vacants. Il vise à garantir l'accès au logement pour tous, à limiter l'artificialisation des sols en

évitant de créer de nouveaux logements », ajoute Aurélien Durand. « Il existe aussi une taxe sur les logements vacants, depuis 1999. Elle concerne les communes en zones tendues ».

Plus de vacance dans les espaces ruraux

À noter pour Auvergne Rhône-Alpes : une part plus importante de logements vacants à l'ouest de la région, même si l'est a aussi connu une nette augmentation de la vacance au cours des dernières années : « Il y en a surtout dans l'Allier (14,9 %), le Cantal (11,7 %), la Haute-Loire (12,4 %) », soit sur des zones de faible densité ou « en déclin démographique. Plus on va vers l'est, plus la proportion de logements vacants diminue », analyse le chargé d'études, qui note ainsi une faible part de logements vacants dans les zones touristiques. Dans le détail, le Rhône comptait, en 2020, un taux de vacance de 7,4 %, l'Isère de 7,7 %, l'Ain de 8,2 %, la Loire de 10,3 %, Savoie et Haute-Savoie sont sous la barre des 7 %, respectivement à 6 et 6,5 %.

● Valérie Bruno

Métropole de Lyon

Vœux de la Métropole : Bruno Bernard dresse son bilan à mi-mandat

Bruno Bernard, le président écologiste de la collectivité, à la tête aussi de Sytral Mobilités, a discuté sur ses réalisations et ses projets pour l'agglomération lyonnaise devant un parterre de quelque 1 800 invités à proximité du stade de Gerland à Lyon (7^e).

Des jardins, des semis, des plantes. Et puis, des arbres dessinés partout dans les visuels de futurs aménagements urbains. À regarder les diapos projetées sur les écrans, il n'y a pas de doute : c'est bien un élu écologiste qui va prononcer un discours.

D'ailleurs, quand lui-même apparaît en trois exemplaires, il est entouré de verdure. Bruno Bernard, pour les premiers vœux de la collectivité née en 2020, a fait les choses en grand.

Plus de 4 000 invitations ont été lancées aux forces vives de l'agglomération lyonnaise (élus, chefs d'entreprise, responsables associatifs, représentants du culte, corps consulaire, présidents de juridiction, pompiers, bailleurs sociaux,



Bruno Bernard, élu en juillet 2020. Photo Sophie Majou

militaires, parlementaires, corps préfectoral, proviseurs de collèges, recteur de l'académie, etc.). Quelque 1 800 personnes sont finalement présentes, ce mardi soir, au « Village Implid », cette immense structure modulaire située à côté du stade de Ger-

land, gérée par GL Events.

Hommage à Gérard Collomb

Toujours très didactique, l'élu égrène réalisations et projets. Des trois nouvelles lignes de tramway aux 25 000 postes individuels, en pas-

sant par les 500 millions d'euros mis sur la table pour le logement, le RSA Jeunes pour 2 300 bénéficiaires, le financement de rideaux métalliques pour les commerces touchés par les émeutes, l'utilisation de la carte bancaire pour entrer dans le métro, le ramassage à

domicile des gros appareils électroménagers sur toute la Métropole ou encore la zone à faibles émissions et les voies cyclables.

Bruno Bernard, qui n'a pas encore dévoilé s'il repartait pour un tour en 2026, à la différence de Grégory Doucet déjà sorti du bois, aura endossé, l'instant d'un soir, les habits du candidat s'attendant à un bilan de mi-mandat. Non sans oublier de citer Gérard Collomb, son prédécesseur, à l'origine de la création de la collectivité « avec toutes ses compétences, avec son suffrage universel, avec sa bonne santé financière ».

L'élu, droit dans ses bottes d'écologiste, ne verse pas pour autant dans la radicalité, se montrant apte à travailler avec les forces vives du territoire dans un discours « à la lyonnaise ».

La soirée s'est ensuite poursuivie avec le concert de Debout Simama, et une animation par un DJ. Le tout avec un cocktail dînatoire digne... d'une grande Métropole.

● **Sophie Majou**

Jeudi 18 janvier 2024

Lyon

Maire de Lyon élu au suffrage direct : les élus votent pour mais veulent des détails

Le statut des élus d'arrondissement et l'organisation logistique d'un triple scrutin questionnent les acteurs politiques lyonnais, favorables sur le papier à une désignation directe du maire de la ville, qui sera appliquée dès l'élection 2026.

Emmanuel Macron veut permettre aux Lyonnais d'être directement leur maire en 2026, sans déléguer ce choix aux conseillers d'arrondissements. C'est à peu près la seule certitude quant aux contours de la prochaine élection municipale, au lendemain de l'annonce par le président d'une modification de la loi PLM, en place depuis 1982.

Les élus lyonnais sollicités par *Le Progrès* attendent d'ensavoir plus sur les contours de la réforme, qu'ils accueillent favorablement, « sur le principe », selon David Kimelfeld, conseiller municipal FP du 4^e arrondissement. « Une bonne idée, qui ne changera pas grand-chose au résultat, mais qui permettra de placer l'élection du maire au plus près des Lyonnais », développe Pierre Oliver, édile LR du 2^e arrondissement.

George Képénékian, ancien maire de la ville aujourd'hui dans l'opposition du 3^e arrondissement, voit d'un bon œil un changement qui permettrait d'asseoir la légitimité du maire élu « et de rendre le scrutin plus attractif ». En somme, sur le papier, tout le monde est d'accord pour éviter qu'un maire soit un jour élu à Lyon sans être



Pierre Oliver, maire du 2^e arrondissement de Lyon, et Gregory Doucet, maire de Lyon, le 8 septembre 2023. Photo Maxime Jegat

majoritaire en nombre de voix sur l'ensemble de la ville. Tout le monde, y compris l'actuel exécutif écologiste, qui ne voyait pas d'urgence à légiférer mais se dit « ouvert au débat pour comprendre les objectifs de cette réforme », selon l'entourage de Grégory Doucet.

Des maires d'arrondissements dans l'inconnu

Le doute enveloppe plutôt les détails du futur projet de loi préparé depuis l'automne 2023 par les députés Renaissance Sylvain Maillard et David Amiel. D'abord sur la place accordée aux conseils d'arrondissements et sur le statut de leurs élus. David Kimelfeld se demande ainsi par « quel mécanisme on pourrait garantir la présence des maires d'arrondissements au

conseil municipal », leur évitant de devenir de simples maires délégués, tandis que le sénateur EELV Thomas Dossus craint que « la diversité des arrondissements ne soit pas représentée », à rebours du point fort de l'actuelle loi PLM, dont c'était « la raison d'être », rappelle Gautier Chapuis, adjoint de Grégory Doucet et président du groupe écologiste au conseil municipal.

Toutes les possibilités sont sur la table, assure le député Renaissance du Rhône Thomas Rudigoz : « Les maires et les conseillers d'arrondissement pourraient avoir les mêmes pouvoirs qu'actuellement, ces derniers pourraient même être augmentés. » Ce ne serait pas difficile, tant la marge de manœuvre de ces élus est limitée par rapport à leurs homolo-

gues parisiens et marseillais, notamment en termes de latitude budgétaire.

La réforme devrait par ailleurs servir à rééquilibrer le nombre d'élus que chaque arrondissement envoie au conseil municipal de Lyon, fixé en 1982 et plus vraiment en phase avec l'évolution démographique, par exemple dans un 7^e arrondissement qui a plus gagné en population que les autres depuis quatre décennies.

« Il va falloir venir avec un manuel »

Enfin, il y a la question de la logistique, très spécifique en région lyonnaise, où l'élection municipale se double d'un scrutin métropolitain. Les Lyonnais devront-ils le même jour choisir leur maire d'arrondissement,

leur maire central et leur président de Métropole, le tout dans trois bureaux de vote distincts ? « Un triple scrutin, c'est difficile, et ça montre bien qu'il s'agit d'un projet décidé à Paris sans vraiment consulter les maires concernés », souffle Thomas Dossus. Son camarade écologiste Gautier Chapuis y voit également « un angle mort » d'un projet de loi qui prouverait l'absence de « prise en considération des spécificités locales ». « Il va falloir venir avec un manuel pour comprendre comment ça fonctionne. Comme pour une chaudière », plaisante David Kimelfeld. Il faudra plus d'assesseurs, plus d'espace pour l'organisation d'un tel dispositif potentiellement « très lourd », s'inquiète Pascal Blache, maire LR du 6^e arrondissement.

Thomas Rudigoz en convient, « tripler le scrutin semble compliqué, il faut réfléchir pour Lyon, trouver un mécanisme qui permette de ne pas compliquer les choses, parce qu'on n'aura jamais assez de locaux et de personnes pour tenir trois bureaux de vote ».

Le temps de réflexion sera court, car le débat va rapidement intervenir au Parlement, Sylvain Maillard ayant promis la présentation d'un texte « dans les prochaines semaines ». Les deux chambres ont jusqu'à mars 2025 pour approuver le nouveau système d'élections à Paris, Lyon et Marseille, une modification du mode de scrutin devant intervenir au plus tard un an avant la date de sa tenue.

● Olivier Philippe

Anne Brugnera, député Renaissance : « Donner plus de compétences aux arrondissements »

Comment décliner le projet de réforme des élections municipales à Lyon ?

À Paris, Marseille et Lyon, il y a quasi-unanimité sur la nécessité de supprimer ce scrutin indirect, en deux temps, qui peut donner un résultat biaisé. Maintenant, la difficulté tient au fait que ces villes ont évolué de manière différente : les villes mais aussi les métropoles, qui sont forcément liées aux communes. Trouver un modus operandi qui convienne à tout le monde est compliqué. Nous travaillons avec des députés des trois villes pour expertiser des solutions et parvenir à quelque chose de très simple et de très clair pour les électeurs.

La nouvelle loi sera donc uniforme pour Paris, Lyon et Marseille ?

« Ce n'est pas sûr. Nous



Anne Brugnera. Photo Maxime Jegat

souhaitons un dispositif identique pour les trois villes, mais ce n'est pas évident. Ceci étant, on préférerait que l'opérationnalité n'impacte pas les choix à faire. On travaille sur une organisation globa-

le : on verra ensuite si une adaptation est nécessaire à Lyon, du fait du scrutin métropolitain. On ne touchera pas à celui-ci, en tout cas. La Métropole de Lyon est une structure encore un peu jeune, il faut la laisser vivre avant de modifier quoique ce soit.

Quel serait le statut des élus d'arrondissement ?

« À Lyon et à Marseille, les arrondissements ont moins de compétences qu'à Paris, qui a la particularité d'être une ville-département. J'aimerais leur en donner plus, notamment sur la proximité, la réactivité pour les petits travaux par exemple. Je travaille avec mon collègue marseillais Lionel Royer-Perraut pour voir comment faire, tout en gardant bien sûr des compétences centrales pour assurer l'égalité de traitement entre les Lyonnais. »

● Propos recueillis par O. P.

Collomb aurait-il été élu en 2001 ?

Depuis l'instauration de la loi PLM (Paris Lyon Marseille) le 31 décembre 1982, un statut électoral particulier est appliqué dans les trois plus grandes villes de France. Concrètement, les élections municipales à Paris, Lyon et Marseille se déroulent par arrondissements ou par secteurs, et non à l'échelle de la ville. Et ensuite les conseillers municipaux élus dans chaque secteur élisent le maire lors du premier conseil municipal à la mairie centrale.

À Lyon, la loi PLM avait divisé la ville en neuf arrondissements invitant ainsi les habitants à venir déposer un bulletin dans l'urne pour élire un maire de quartier et ses conseillers municipaux ensuite partiellement envoyés au conseil municipal pour y élire le maire principal de Lyon. Dans le détail, à partir de 1945 sous la IV^e et l'actuelle V^e République, seuls trois maires de Lyon ont été élus au suffrage universel direct : Édouard Herriot (1945 - 1957), Louis Pradel (1957 - 1976) et

Francisque Collomb (1976 - 1989), premier maire à connaître la transition de la loi PLM lors de sa réélection en 1982. Depuis, six ont bénéficié de ce système : Michel Noir (1989 - 1993), Raymond Barre (1993 - 2001), Gérard Collomb (de 2001 à 2017 et de 2018 à 2020), Georges Képénékian (2017 - 2018, élu par le conseil municipal de Lyon après le départ de Gérard Collomb au ministère de l'Intérieur) et Grégory Doucet (élu en 2020).

Ce système n'a pas toujours fait l'unanimité, soulevant des interrogations, car avec la loi PLM, un maire peut être élu sans avoir la majorité des voix des arrondissements. En effet, tout dépend de la densité de population de l'arrondissement comme ce fut le cas en 2001, lors de l'élection de Gérard Collomb qui avait remporté la mairie lyonnaise avec 10 000 voix de moins que ses adversaires Charles Million et Michel Mercier, grâce aux votes des arrondissements les plus peuplés de la ville.

● L. Lude avec l'AFP

REDACTED

Lyon 2e

Nouveau témoignage d'accident Quai Tilsitt : « On a évité le pire »

Dimanche 17 décembre à 7 h 30, Mélanie débouchait de la rue Joannès-Drevet pour emprunter le quai Tilsitt quand un conducteur lancé à vive allure a percuté l'avant de son véhicule et a fini sa course sur le rail de sécurité. Pierre Oliver, maire LR du 2^e de la Métropole de retirer l'aménagement provisoire du quai où il recense dix accidents depuis l'installation du séparateur.

« Depuis que l'on a emménagé rue Vaubecour, il n'y a que des problèmes sur ce quai » témoigne Maxime dont la compagnie a connu la frayeur de sa vie dimanche 17 décembre 2023 à 7 h 30. « Il n'y avait pas de circulation. Mélanie débouchait de la rue Joannès-Drevet pour emprunter le quai Tilsitt. Elle a regardé à droite. Pas de voiture. Puis lorsqu'elle s'est engagée, elle a été percutée de plein fouet par une voiture qui roulait à vive allure. Ça a soulevé son véhicule dont l'avant a été complètement amoché. On a évité le pire. Heureusement qu'elle était conductrice et qu'il n'y avait personne côté droit, à l'avant ou à l'arrière. Le conducteur l'a aidée à sortir du véhicule puis il a pris la fuite » Maxime rajoute « Le pilote devait être alcoolisé. Une bouteille de vodka vide gisait à l'arrière de sa voiture ».

Un accident plus grave s'est produit dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 2024 à hauteur du 24 quai Tilsitt faisant cinq blessés dont un grave. Le conducteur



La voiture de Mélanie débouchait de la rue Joannès-Drevet avant de se faire percuter à l'avant samedi 17 décembre 2023 à 7 h 30 du matin. On aperçoit sur la chaussée les traces de frein. Photo fournie par Maxime



La voiture du conducteur qui roulait à vive allure et a percuté la voiture de Mélanie quai Tilsitt, samedi 17 décembre 2023 à 7h30 du matin, après avoir pris la fuite. Photo Nadine Micholin

lancé à vive allure, non titulaire d'un permis de conduire, a fini sa course sur le toit après avoir percuté des plots en béton.

Pierre Oliver : « Ce séparateur est très dangereux »

Consciente que ce kilomètre de route reliant Bellecour à Perrache en longeant la Saône en sens unique était particulièrement accidentogène, on se souvient de l'accident mortel d'Iris et Warren le lundi 22 août 2022, la Métropole de Lyon a mis en place en lien avec la Ville, un aménagement temporaire sur les quais Tilsitt et Maréchal Joffre en août 2023, avant une solution définitive courant 2024.

Aménagement provisoire que le maire LR du 2^e, Pierre Oliver dénonce ce mardi 16 janvier dans une lettre adressée à Bruno Bernard, président de la Métropole. L'édile recense près d'une dizaine d'accidents sur ce quai depuis l'installation du séparateur entre la voie de bus et la voie de circulation.

« Ce séparateur est très dangereux et nous vous demandons de retirer cet aménagement dans les plus brefs délais, de remettre en place les deux voies de circulation, d'aménager une piste cyclable sécurisée, dédiée aux modes doux, séparée de la voie de bus, sans supprimer de stationnement sur le quai. Cet aménagement n'est pas satisfaisant pour les cyclistes car dangereux, ni

pour les habitants qui ont des difficultés à sortir ou rentrer chez eux ».

Une réunion publique dans les semaines à venir

Lors du comité d'initiative et de consultation d'arrondissement en maire du 2^e le 8 novembre 2023, le comité d'intérêt local Centre Presqu'île qualifiait l'aménagement des quais Tilsitt et Maréchal Joffre « d'inefficace », « dangereux » et « créateur de bouchons ». Pour autant, Valentin Lungenstrass (EELV), adjoint aux mobilités de Lyon avançait des chiffres encourageants depuis le passage à une voie et la mise en place des glissières : « La vitesse moyenne depuis l'aménagement a diminué de moins

9,7 % avec des vitesses conformes à la réglementation de 30 km/h. Les gains ont été d'autant plus marqués notamment le week-end et le soir avec moins 16 % ».

« L'aménagement provisoire est certes imparfait mais couplé à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h, il réduit la dangerosité et se traduit par une diminution de la vitesse moyenne de 10 % sur l'ensemble des périodes » affirme la Métropole qui ne reviendra pas à la situation antérieure. En attendant l'aménagement définitif et une réunion publique prévue dans les semaines à venir, un travail est en cours avec les riverains et un atelier de concertation doit se tenir ce jeudi 18 janvier.

● N.M.

Lyon

Budget participatif : un an après, sur 110 projets votés, seulement 16 finalisés

Après des mois de concertations, d'attente et, parfois, de déceptions, les 110 projets retenus dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Lyon commencent peu à peu à sortir de terre. Parmi eux : l'ombrage de l'aire de l'école élémentaire des Dahlias, dans le 9^e arrondissement, dont élus et élèves ont planté le dernier arbre, jeudi 18 janvier.

C'était l'un des 16 projets prévus dans le 9^e arrondissement de Lyon, sélectionnés par les citoyens dans le cadre du premier budget participatif de la Ville. Jeudi 18 janvier, élus et élèves de l'école élémentaire des Dahlias (quartier de La Duchère) se sont retrouvés pour planter le dernier des sept érables sur l'aire de jeux du quartier. « C'est une bonne chose pour nous, car c'est du concret », s'est réjoui Yves Lafond-Puyo, habitant et membre du bureau du Conseil citoyen de La Duchère.

67

C'est le nombre de projets qui sont en cours ou en passe de réalisation sur les 110 projets retenus lors de la première édition du budget participatif.

« Ce projet répond à un vrai besoin des familles et des enfants d'être mis à l'ombre sur cette zone très exposée au so-

leil, s'est félicité Anne Braibant, maire (EELV) du 9. L'idée était d'en faire un endroit plus agréable et plus supportable, pour affronter nos étés qui sont de plus en plus chauds. »

« Une dynamique de réalisation positive »

Après l'installation d'un éclairage à détection de présence, boulevard de Balmont, et celle d'un rail à vélos au parc du Vallon, cette opération est la troisième à être finalisée sur l'ensemble de l'arrondissement. « Nous sommes dans une dynamique de réalisation positive », assure Chloé Vidal, adjointe au maire de Lyon à la Démocratie locale et redevabilité, Évaluation et prospective et à la Vie étudiante.

Au compteur, pourtant, 67 projets sont encore en cours - ou en passe - de réalisation, contre 16 seulement, finalisés. Parmi ceux qui sont enfin sortis de terre : la mise en place de dispositifs d'ombrages à la piscine Mermoz, dans le 8^e arrondissement, ou encore la création d'un espace dédié à la jeunesse dans l'ancien collège Truffaut (1^{er} arrondissement).

Quid de la place Bellecour ?

Une progression qui exclut toujours une vision claire concernant la végétalisation de la place Bellecour. « Ce projet est en cours de programmation, poursuit l'élue. Nous continuerons de délibérer sur ses modalités au cours



Les élèves de l'école élémentaire des Dahlias (Lyon 9^e), en compagnie de l'adjointe Chloé Vidal, lors de la plantation du dernier arbre de l'aire de jeux du quartier, dans le cadre du premier budget participatif. Photo Clara Jaeger

du prochain conseil municipal. »

Modalités qui impliquent, pour rappel, la « renaturation » au pied des chênes situés au Nord de la place et l'installation d'aménagements provisoires. Aucune végétalisation plus massive de la zone n'est encore à l'ordre du jour, donc. « Ce qui nous importe pour l'instant, c'est de donner à voir aux habitants ce que pourrait être une place qui bénéficie véritablement d'un ombrage, sur le long terme », conclut Chloé Vidal.

● Clara Jaeger

Seconde édition du budget participatif : encore 12,5 millions à partager

Plus d'inclusion, plus de transparence, plus d'équité territoriale. C'est le mantra du deuxième volet du budget participatif qui sera lancé en automne 2024, et dont le vote du règlement sera à l'ordre du prochain conseil municipal, le 25 janvier.

Une nouvelle enveloppe de 12,5 millions d'euros sera allouée au dispositif, dont 80 % exclusivement réservés à la réalisation des futurs projets. Parmi les nouveau-

tés de cette seconde édition : la mise en place d'un vote papier, l'abandon des enveloppes maximales au profit de trois projets par arrondissement, ou encore la création d'un Observatoire citoyen, qui permettrait aux citoyens bénévoles de suivre chaque étape du processus. Les idées des habitants pourront être soumises entre le 1^{er} octobre et le 8 décembre 2024, pour une réalisation s'étalant jusqu'à l'automne 2027.

Vendredi 19 janvier 2024

Sud-ouest lyonnais

Chauffage urbain : la Métropole va-t-elle parvenir à éteindre la polémique ?

La coalition Verts/Gauche qui tient les rênes de la Métropole de Lyon va devoir expliciter le choix de la société Coriance pour gérer le futur réseau de chaleur du Sud-ouest lyonnais, lors du prochain conseil métropolitain, le 29 janvier, alors que des soupçons de favoritisme ont été distillés par un mail anonyme.

La Métropole de Lyon s'apprête à déployer, dans la douleur, son huitième réseau de chauffage urbain de l'agglomération lyonnaise, dans les communes de Saint-Genis-Laval, Oullins, La Mulatière et Pierre-Bénite, depuis qu'un mail anonyme (lire par ailleurs) alerte sur les conditions de passation de la délégation de service public (DSP) au groupe Coriance. Cette désignation, qui figure sur le projet de délibération que *Le Progrès* s'est procuré, devra être avalisée par un vote du conseil métropolitain, le 29 janvier prochain, pour être effective.

Une centaine de bâtiments bientôt alimentés

Le réseau de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) du Sud-ouest lyonnais s'appuiera sur un maillage souterrain de 38 km de tuyaux reliant plus d'une centaine de bâtiments (immeubles d'habitation, établissements scolaires, piscines, hôpitaux, Ehpad, etc.), soit l'équivalent, à terme, de 14 500 logements, alimentés par une chaufferie à bois à Saint-Genis-Laval, et par la récupération de la chaleur provenant de process industriels et de la station d'épuration de Pierre-Bénite, à partir d'un deuxième site.

Pour remporter la DSP, générant quelque 300 millions d'euros de chiffre d'affaires sur 25 ans (la durée de la délégation), le géant du secteur Dalkia (EDF), acteur historique dans l'agglomération et déjà gestionnaire de quatre réseaux (Centre Métropole, Vaulx-en-Velin, Ouest lyonnais, Vénissieux) et Engie, l'autre mastodonte français (Plateau Nord) n'ont pas candidaté. Cette fois, les derniers arrivés dans le monde des énergéticiens, IDEX (réseaux de La Tour-de-Salvagny et de Givors) et le groupe Coriance, non encore implanté localement, étaient en compétition.

Se payer sur la bête

Le mécanisme d'une DSP veut que le délégataire-gestionnaire finance la construction du réseau, l'opère et le maintient. Il se rémunère « sur la bête », en facturant aux usagers les frais de raccordement, le coût de l'abonnement et celui de l'énergie consommée. Au bout de 25 ans, les installations, qui auront nécessité plus de

100 millions d'euros d'investissements, deviennent la propriété de la Métropole sans que cette dernière ne mette la main au porte-monnaie. Voilà pour les grands principes, sachant qu'un réseau collectif promet un prix concurrentiel aux abonnés, tout en se voulant plus respectueux de l'environnement que des installations de chauffage individuelles.

La facture type de Coriance plus chère de 5 %

Un courriel mystère adressé à douze élus métropolitains relayé par plusieurs de nos confrères, fait état d'un prétendu favoritisme de la collectivité au profit de Coriance, alors que la société projetait de facturer aux abonnés une énergie plus onéreuse que celle de son concurrent, IDEX. Il ressort de l'étude des offres, que *Le Progrès* a pu consulter, que la facture type annuelle de Coriance s'élève à « 1 087 € TTC » contre « 1 033 € TTC » pour IDEX. Résultat : Coriance est légèrement plus chère (+ 5 %) que son adversaire, ce qui lui octroie, sur le papier, un avantage de quelque 20 millions d'euros sur la durée de la délégation (en prenant comme base un équivalent de 14 500 logements). Mais le tarif de la chaleur dépend aussi d'INDEX, comme le prix du bois, celui du gaz (qui servira d'appoint à Saint-Genis-Laval) et de l'électricité. Sur l'électricité, IDEX présente une offre plus stable que Coriance qui se fonde sur le prix du marché, avec une possibilité, donc, que la facture baisse... ou grimpe pour le consommateur. Le coût moyen du mégawattheure diffère également selon qu'il concerne un logement (111 € pour Coriance, 113 € chez IDEX) ou un autre type de bâtiment (121 € pour Coriance, 108 € chez IDEX).

Le prix, pas le seul critère

L'affaire est donc délicate à apprécier, d'autant que le critère du prix ne compte que pour 30 % dans la note finale. La qualité du service, le plan de développement du réseau, les critères environnementaux (nature du bois, ampleur de la récupération de la chaleur de la station d'épuration de Pierre-Bénite) ou encore l'esthétique pour l'architecture de la chaufferie à bois, entrent aussi en ligne de compte pour la Métropole.

Dans le droit des marchés publics, le moins-disant n'est pas forcément le mieux-disant. Nul doute que la Métropole de Lyon, qui ne peut s'exprimer sur le fond du dossier avant le vote, au risque de fragiliser la procédure de passation du marché, aura à cœur de défendre le choix de Coriance. A suivre.

● Sophie Majou

La société IDEX, contactée, n'a pas donné suite.



Le projet du groupe Coriance pour la chaufferie au bois de Saint-Genis-Laval a été préféré à celui d'IDEX pour sa meilleure qualité architecturale. Visuel extrait du rapport de la Métropole de Lyon

« Nous respectons les règles et les procédures », se défend le président de Coriance

« Je ne souhaite pas réagir tant que la procédure n'est pas terminée », répond Yves Lederer, le président du groupe Coriance, aux accusations de favoritisme, tout en se disant « très attaché au strict respect des règles et des procédures ». Des intermédiaires ont-ils été missionnés par sa société ?

« Aucun », car « nous connaissons le contexte lyonnais et la méthodologie de passation des appels d'offres » pour avoir candidaté, avant le réseau du Sud-ouest lyonnais, à ceux de « Givors, Vaulx-en-Velin, Plateau Nord, Centre Ouest ». Mais Coriance avait-il fait appel à des consultants pour ces précédents appels d'offres ? « Non ! Aucun consultant n'est intervenu ». « C'est une pratique courante dans la profession », précise



Yves Lederer, président du groupe Coriance. Photo fournie

néanmoins Yves Lederer, et ce, afin d'obtenir « un éclairage sur un contexte institutionnel et politique local ». Son groupe a-t-il jamais travaillé avec les anciens élus écologistes et socialistes cités par nos confrères ? « Nous ne donnons

pas les noms, car il y a des clauses de confidentialité, et ne voulons pas que nos concurrents sachent avec qui on travaille, eux-mêmes taisant l'identité de leurs consultants », observe le dirigeant. Mais que penser de l'intervention de Manergy qui a aidé la Métropole à définir ses besoins et à étudier les offres d'IDEX et de Coriance, alors que le bureau d'études a, parallèlement, conseillé les acquéreurs de Coriance en 2023 ? « Manergy travaille sur 75 % des délégations de service public en chauffage urbain », dévoile Yves Lederer. « Dans les transactions d'entreprises, dans notre domaine, les candidats au rachat font aussi appel à des bureaux d'études. Manergy est très sollicité y compris par nos concurrents. »

Le mail qui jette un froid sur le réseau de chaleur

« Les informations diffusées de façon anonyme par mail [...] que personne, ni les journalistes, ni la Métropole, n'ont pu contacter, ne sont ni étayées, ni vérifiées, ni documentées ». La Métropole de Lyon entend bien éteindre l'incendie dont un mystérieux courriel est à l'origine. Selon nos confrères qui en ont été destinataires, « Sylvain Michaud » probablement un nom d'emprunt, a adressé un message électronique à douze élus métropolitains afin de les mettre en garde sur les conditions de passation du marché du chauffage urbain. Évoquée, aussi, l'intervention d'un ancien élu Vert, d'envergure nationale, désormais à la tête d'un cabinet de conseil, et celle d'un autre ancien élu, socialiste, qui aurait opéré comme intermédiaire, ce qu'il conteste. Alors, y a-t-il eu des intermédiaires entre la Métropole de Lyon et Coriance ? « Nous n'en avons pas connaissance », répond au *Progrès* le cabinet de Bruno Bernard, président (EELV) de la collectivité, dans une formule peu affirmative.

« Aucune alerte-éthique »

« Les procédures d'attribution font l'objet d'un processus interne transversal, rigoureux et objectif », assure la collectivité. Avant de préci-

ser qu'outre ses propres services, un bureau d'études extérieur a instruit les dossiers de façon indépendante ». En février 2022, la Métropole confiait au bureau d'études Sermet/Manergy la création du réseau de chaleur. De l'aveu de la collectivité, ce même cabinet a instruit les offres Coriance et IDEX au côté des fonctionnaires. Mais Manergy a aussi officiellement conseillé technique dans l'opération de rachat de Coriance par Vauban Infrastructures Partners et la Caisse des dépôts, en octobre 2023. Questionnée, la Métropole répond qu'un bureau d'études de ce niveau « connaît tous les acteurs du domaine et à l'occasion de travailler avec les majors du secteur ». De son côté, Manergy « réaffirme (son) indépendance et (son) engagement envers l'intégrité et l'éthique », « réfutant tout conflit d'intérêts ». La Métropole de Lyon rappelle avoir mis en place « en 2022 une procédure alerte-éthique permettant à quiconque d'alerter en toute confidentialité sur des soupçons d'irrégularité ». Or, « aucune alerte n'a été à ce jour déposée ». Évoquant « une tentative de déstabilisation », la collectivité a annoncé « saisir la justice pour que cette dénonciation calomnieuse et la diffusion de fausses informations ».

REDACT

16 **Ça bouge** AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT



© AGENCIEZBR - CNR

Rhône. Le projet de barrage à 330 millions d'euros en cinq questions

Actuellement, l'électricité hydraulique représente 40% du mix énergétique de la région, derrière le nucléaire (47%) et devant le solaire (6,5%).

L'État, la CNR (Compagnie nationale du Rhône) et RTE (le gestionnaire du réseau électrique) lancent, jusqu'au 29 février, une concertation préalable à la réalisation d'un vingtième ouvrage sur le Rhône, entre Loyettes (Ain) et Saint-Romain-de-Jalionas (Isère), sur les territoires du parc industriel de la Plaine de l'Ain et de la centrale nucléaire de Bugey. Le projet, Rhônergia, doit fournir l'énergie équivalente à une ville de 60 000 habitants (40 mégawatts).

Pourquoi faire ?

Renforcer la souveraineté énergétique française et sortir de la dépendance aux énergies fossiles. L'électricité doit devenir majoritaire au sein du mix énergétique français d'ici 2050, ce qui nécessite un bond de 30%. « D'ici 2030, la région Auvergne-Rhône-Alpes

compte augmenter sa capacité hydroélectrique installée de 500 MW. C'est le seul projet en France de cette nature », replace pour RTE François Chaumont.

Comment ça marche ?

Il s'agit d'un barrage-usine, et non pas d'un barrage-réservoir. La différence : il ne stockera pas l'eau, mais la turbinera en continu, sans prélèvement, pour produire de l'électricité à la demande en période de pic. Avec une chute de 6,80 mètres et une usine collée à son barrage, « c'est un aménagement très compact. Cela n'a plus rien à voir avec ce que l'on envisageait dans les années 1980, explique Olivier Le Berre, directeur de projet à la CNR. On séparerait le barrage de l'usine avec des emprises foncières importantes. On prévoyait d'en faire un complexe multimodal avec production,

port, et navigation grand gabarit jusqu'au parc industriel de la Plaine de l'Ain ».

Pour quelle superficie et quel coût ?

12 mètres de haut, une chute de 6,80 mètres, trois turbines, une passe à poissons, une digue en rive droite de quatre kilomètres en matériau naturel et une retenue de 22 kilomètres pour ralentir le débit, soit 20 millions de mètres cubes freinés. L'ouvrage occupe un linéaire de 26 kilomètres. Le raccordement au réseau électrique nécessitera une liaison souterraine à 63 000 V de quatre kilomètres. Un chantier à 330 millions d'euros qui mobiliserait 300 personnes pendant cinq ans.

Quels impacts ?

L'aménagement nécessiterait des reprofiliages de berges « ponctuels et en quinconce ». Il consommerait 300 hectares de terres agricoles, « mais répartis sur un linéaire de 26 kilomètres », nuance Olivier Le Berre. « En artificialisation nette, c'est entre 12 et 18 hectares, ce qui est très faible. »

DAVID GOSSART ■

Quand le barrage sera-t-il construit ? La décision n'est pas encore actée. En réalité, cette période de concertation va surtout permettre à la CNR d'affiner les études pour enrichir la réflexion de l'État qui décidera, en 2024, de réaliser ou non ce barrage, auquel cas, un nouveau cycle de concertation sera relancé. CNR et RTE vont ainsi étudier la compatibilité du projet avec la présence du Bugey, mais aussi du futur projet d'EPR 2. « Ce sont des projets voisins, mais indépendants, l'EPR 2 peut vivre sans Rhônergia et inversement », assure toutefois Olivier Le Berre de la CNR. La concertation se déroule depuis le 1^{er} décembre 2023. Le 29 février est la date butoir pour une décision de l'État sur la construction à la mi-2024. Les travaux démarreraient en 2029 pour une durée de cinq ans.

48 **L'Instant T** PATRIMOINE

Il était une fois...

L'Horloge astronomique de la cathédrale Saint-Jean

Lyon abrite l'une des plus anciennes horloges astronomiques d'Europe, au cœur de la cathédrale Saint-Jean. À l'arrêt depuis 2013 à la suite d'une attaque, sa remise en marche se fait attendre.

Dans la cathédrale Saint-Jean se trouve une horloge astronomique dont la construction est estimée autour de 1379. Malgré ses nombreuses restaurations, dont la plus significative en 1660 par Guillaume Nourrisson qui lui donna son apparence actuelle, elle reste la seule horloge de France à avoir son mécanisme d'origine préservé et la plus ancienne au monde au sein d'un édifice religieux. Avec des allures de tour carrée, elle mesure 1,80 mètre de côté et culmine à plus de 9 mètres. Surmonté d'une tourelle octogonale présentant les automates (qui se mettaient en mouvement trois fois par jour) et d'un dôme arborant un coq à son sommet, l'ensemble est animé

par un mécanisme à poids, qui nécessite d'être remonté tous les cinq jours. Sur les côtés, deux statuette fixes rendent hommage aux premiers évêques lyonnais : Saint Pothin et Saint Irénée (les premier et deuxième évêques de Lyon). Et depuis 1660 et la rénovation apportée par Guillaume Nourrisson, un carrousel exposant une figure biblique par jour a été ajouté.

De retour en 2024. Si cette horloge astronomique donne l'heure et la date du jour depuis le XIV^e siècle, c'est parce qu'elle dispose d'un calendrier perpétuel composé de six disques concentriques divisés en 365 portions affichant les mois en latin,

mais aussi d'un almanach ecclésiastique qui répertorie les fêtes chrétiennes pour une durée de 66 ans – le dernier almanach s'est terminé en 2019, et le prochain devrait aller jusqu'en 2084 –, et enfin d'un astrolabe qui donne la position des étoiles et des planètes dans le système solaire, la date des éclipses, des nouvelles lunes, mais aussi qui permet de relever la durée entre le coucher et le lever du soleil. L'horloge astronomique a traversé les siècles, et résisté aux conflits. En 2013, elle est victime d'une attaque à la barre de fer par un fanatique, et est restée depuis hors d'usage. Selon la déléguée générale de la cathédrale, Marie Laudet, qui s'est confiée à nos confrères d'*Actu Lyon* en juillet dernier, l'horloge devrait reprendre son activité courant 2024, soit onze années après avoir été vandalisée.

ENZO CALDERON

Le jour où...

La bibliothèque de l'Université Lyon 2 a brûlé

La nuit du 11 juin 1999, la bibliothèque centrale universitaire est ravagée par un incendie. Si aucune victime n'est à déplorer, 350 000 ouvrages sont partis en fumée.

Dans la nuit du 11 au 12 juin 1999, le palais Hirsch sur les quais du Rhône diffuse une inquiétante lueur jaune. Le bâtiment du XIX^e siècle, qui abrite les locaux historiques de l'université Lyon 2, est en proie aux flammes. L'alarme s'est déclenchée vers 1 h 30. Le foyer se situe au deuxième étage, et se propage sur près de 3 000 m², essentiellement dans la bibliothèque interuniversitaire nichée sous le dôme de la bâtisse. Les pompiers arrivent rapidement sur place mais ne peuvent pas y accéder. Ils se voient bloqués par des portes blindées. Le gardien de la faculté n'a pas les clés. Des collections de périodiques, des thèses datant pour les plus anciennes du XIX^e siècle, des recueils et manuscrits rares... en tout ce sont 350 000 livres sur un total de 480 000 qui partent en fumée. Heureusement, le fonds ancien composé de 80 000 ouvrages se trouvait hors de la zone sinistrée dans l'aile nord. Grâce à une immense chaîne humaine, 5 000 écrits des XVII^e et XVIII^e siècles – le fonds le plus précieux de l'institution – sont eux aussi sauvés. Les pompiers bataillent pendant près de cinq heures pour maîtriser le feu, et malgré cela, certains livres continueront



Malgré l'incendie, la vie universitaire reprendra le lundi suivant dans les autres parties de la faculté.

© ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

de se consumer pendant plus de 48 heures. Très endommagé, le bâtiment menace de s'effondrer, mais résiste grâce à un étaieage rapide. Une centaine d'ouvrages, détériorés par la chaleur ou l'eau, sont envoyés vers un entrepôt frigorifique de la ville. Ceux du fonds ancien sont quant à eux transférés à la bibliothèque municipale de la Part-Dieu. La bibliothèque universitaire ne rouvrira ses portes qu'en 2006, soit sept ans plus tard. **IRIS BRONNER**

Qui est-ce ?

Roger Planchon

Roger Planchon naît le 12 septembre 1931 à Saint-Chamond (Loire). À la fin de son école primaire, il découvre l'art, la poésie, mais surtout le cinéma, qui deviendra central dans sa vie. Employé de banque le jour, il erre la nuit dans les caves lyonnaises où l'on écoute du jazz et de la poésie, se nourrit de littérature cinématographique et fréquente les cours d'art dramatique de Suzette Guillaud, où il rencontrera quelques compagnons de sa grande aventure : Alain Mottet, Claude Lochy (futur compositeur de la musique de ses spectacles) et Robert Gilbert (son futur administrateur). Avec eux, il monte ses premiers spectacles joués dans des salles lyonnaises. Le 22 mai 1950, ils fondent la compagnie Que Vlo-ve, constituée amateur. En 1952, Roger Planchon crée le théâtre de la Comédie de Lyon, premier théâtre en Province à jouer tous les soirs. En 1957, il prend la direction du théâtre de la Cité ouvrière de Villeurbanne. Jacques Duhamel, alors ministre de la Culture, offre au théâtre le label de Théâtre national populaire en 1972. Il entame au début des années 1990 une carrière de cinéaste, avec notamment la réalisation du film *Louis, enfant roi* en 1993. Homme aux facettes multiples, Roger Planchon fut souvent considéré comme l'un des metteurs en scène français les plus importants depuis Jean Vilar et un acteur majeur de la décentralisation théâtrale, portant fièrement le slogan «*Le pouvoir aux créateurs*». Sa mise en scène de *Tartuffe* en 1973, qu'il a joué lui-même, continue de faire référence dans le milieu théâtral français. Il meurt le 12 mai 2009 à l'âge de 77 ans, victime d'une crise cardiaque. **ENZO CALDERON**



© BNL

Parlons lyonnais.

Ablager

PAR JEAN-BAPTISTE MARTIN

Le verbe transitif *ablager* signifie principalement «*abîmer, ravager*». Ce régionalisme est ancien, comme le montre l'exemple suivant relevé par l'Angevin G.-J. Du Pineau lors du séjour qu'il effectua à Lyon au milieu du XVIII^e siècle : «*La grêle a tout ablagé.*» Il signifie aussi «*accabler*» dans l'expression *ablager* (quelqu'un) de coups ou de sottises. Il est le plus souvent utilisé comme «*malheureux*» ou «*diminué par la maladie ou un accident*». Ce régionalisme est également employé dans la région stéphanoise, car dans *Les Trésors de toutengaga* (1998) de J. Plaine et J.-L. Epalle (sic) on peut lire : «*J'ai été voir le Marcel qu'a débaroulé ses escayers, déjà qu'avant il était bien ablagé, ça l'a pas arrangé beauseigne!*» *Ablager* vient du germanique blesan «*gonfler*».

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

AU-DELÀ DE
L'IMAGEAnnie et Régis Neyret,
patrimoine lyonnais

Annie et Régis Neyret, partis en 2019 rejoindre sainte Blandine et saint Pothin, les protecteurs de la ville de Lyon, ont désormais leur statue, coulée dans le bronze. Main dans la main, ils sont assis sur un banc, sur la partie haute du quai Romain-Rolland, devant leur ancien appartement de la place du Change. À demeure. Face à ce quartier qui leur doit le droit de toujours exister.

En 1959, ce sont eux qui empêchèrent Louis Pradel de raser une partie de Saint-Jean – aujourd'hui qualifié de "joyau de la Renaissance", d'"ensemble unique au monde", souvent comparé à Venise – pour relier la Presqu'île à la colline de Fourvière par un nouveau boulevard urbain.

C'est aussi en partie grâce à leur abnégation qu'en 1964, le Vieux-Lyon devient le premier "secteur sauvegardé" de France, mettant fin à toute menace de disparition et lui permettant de réintégrer la ville en lui offrant un avenir.

En 1998, ce sont encore eux qui furent les artisans du classement à l'Unesco du cœur historique de la ville. À Régis Neyret, alors chargé de mission à la Ville de Lyon, Raymond Barre avait demandé : "Monsieur Neyret, sur le plan du patrimoine, auriez-vous quelques idées, mais qui ne coûtent pas trop cher ?" Et ce dernier de proposer l'Unesco. Bingo ! Au grand dam de l'intelligentsia parisienne, pour laquelle "il n'y avait rien à Lyon !".

Durant toute sa vie, Lyon chevillé au cœur et au corps, le couple n'a eu de cesse de protéger et valoriser le patrimoine de la cité deux fois millénaire. "Les hommes passent avant les pierres", avaient-ils coutume de dire. Couple emblématique et visionnaire, à l'énergie débordante, Annie et Régis Neyret ont compté parmi les plus ardents défenseurs de la ville et de son identité.

Annie et Régis Neyret sont aussi ceux qui pensèrent la "lyonnitude", inspirée de la négritude de Senghor, dont ils disaient que "c'est notre caractère fondamental fait d'une certaine pudeur".

Journaliste engagé, fondateur de *Résonances* et *Bref Rhône-Alpes*, Régis Neyret avait beaucoup soutenu notre journal dès son lancement et fut à l'initiative de l'association des lecteurs de *Lyon Capitale*. Il a tenu pendant des années une chronique dans nos colonnes.

/// G. L.

Michèle Neyret, sœur de Régis Neyret, lors de l'inauguration du banc, le 4 décembre





© Nathan Charize



...la plaine du Bouchage arrêterait de sauver Lyon des crues ?

© MAXPPP



La plaine du Bouchage inondée, dans le nord de l'Isère

Mi-décembre, face à la menace de crues XXL, la préfecture de région a décidé d'inonder les plaines du Bouchage, dans le nord de l'Isère, afin d'éviter que Lyon ne se retrouve les pieds dans l'eau. Une partie des berges du Rhône étaient déjà devenues impraticables et la décrue ne s'amorçait pas. Ce sont donc des hectares de champs et quelques routes qui ont été submergés à une centaine de kilomètres de Lyon. Un accord existe entre les deux territoires depuis 1858, sous Napoléon III. Il fait de la plaine du Bouchage "le vase d'extension" du Rhône. La vanne qui permet d'éviter au niveau de l'eau de monter dans Lyon est assez rarement actionnée mais, en Isère, un certain ras-le-bol s'installe. En 2020, la maire de la commune du Bouchage avait fait campagne sur ce thème, réclamant un vrai partenariat avec la Métropole de Lyon. Depuis 2014, des élus du territoire aimeraient recevoir une compensation financière. *"Nous avons une culture du risque. On sait gérer les crues. Depuis 1858, on connaît notre sort mais cette destinée, si nous l'acceptons, nous considérons qu'elle doit faire preuve d'une réciprocité. J'avais réclamé des mesures compensatoires par courriers, par interpellations dans la presse. Aujourd'hui, je n'ai pas de nouvelles. Il n'y a même pas le début d'un dialogue. Quand nous écrivons à la Métropole ou à la Ville de Lyon, la moindre des choses serait de répondre"*, estime Annie Pourtier, maire du Bouchage. L'édile pointe les travaux à réaliser après chaque inondation sur le réseau routier et les contraintes pour les habitants qui doivent surélever leur maison.

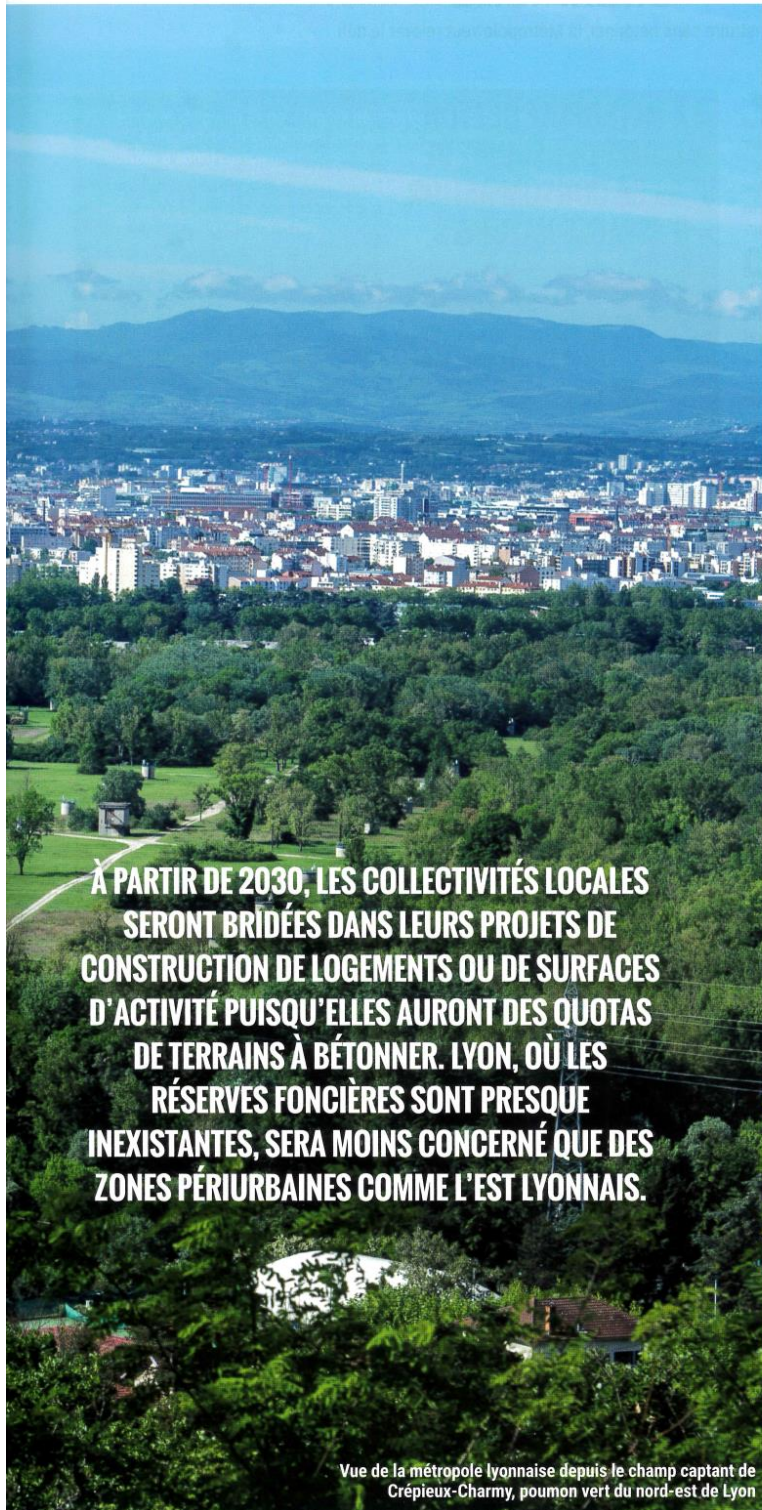
// P. T.

© Laurence Danilire / Métropole de Lyon



URBANISME

**CONSTRUIRE SANS
BÉTONNER,
LA MÉTROPOLE VEUT
RELEVER LE DÉFI**



À PARTIR DE 2030, LES COLLECTIVITÉS LOCALES SERONT BRIDÉES DANS LEURS PROJETS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS OU DE SURFACES D'ACTIVITÉ PUISQU'ELLES AURONT DES QUOTAS DE TERRAINS À BÉTONNER. LYON, OÙ LES RÉSERVES FONCIÈRES SONT PRESQUE INEXISTANTES, SERA MOINS CONCERNÉ QUE DES ZONES PÉRIURBAINES COMME L'EST LYONNAIS.

Vue de la métropole lyonnaise depuis le champ captant de Crépieux-Charmy, poumon vert du nord-est de Lyon

Zan. Ces trois lettres vont façonner le paysage de la France de demain. Ou plutôt le figer. Le dispositif zéro artificialisation nette (Zan) interdira à partir de 2050 de construire sur des espaces jusque-là préservés de l'urbanisation. Ce texte est une émanation de la Convention citoyenne pour le climat, une assemblée qui dessinait l'une des portes de sortie créée par Emmanuel Macron au plus fort de la crise des Gilets jaunes. Cinq ans après la fronde de la France périurbaine, cette mesure crispe fortement dans ces mêmes territoires. La position consensuelle de l'assemblée citoyenne est devenue une poudrière à mesure que les premières échéances approchent.

Échanges houleux

À partir de 2030, les collectivités locales seront déjà bridées. Elles devront réduire de moitié leur consommation de surfaces naturelles ou agricoles. Cette première échéance a déclenché la colère de Laurent Wauquiez qui a déclaré la guerre au dispositif. *"Je refuse qu'on mette sous cloche les décisions des élus de construire dans la ruralité. Les décisions prises par la technocratie, je dis stop. Cette loi, en imposant une approche strictement quantitative de l'aménagement du territoire, occulte la diversité et les particularités de nos régions"*, déclare-t-il au congrès de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) à L'Alpe-d'Huez cet automne. Précisant que la région Auvergne-Rhône-Alpes n'appliquerait pas cette loi.

"LAURENT WAUQUIEZ NE PEUT S'EXONÉRER DE LA LOI"

S'ensuivront des échanges houleux par réseaux sociaux interposés. *"Laurent Wauquiez ne peut s'exonérer de la loi, elle s'applique à tous. Il ne peut pas faire le choix de la facilité en refusant de prendre sa part dans la transition écologique de notre pays et en jouant les territoires les uns contre les autres"*, tacle immédiatement le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu. 230 élus régionaux, principalement de gauche, dont Bruno Bernard et Grégory Doucet, signent une pétition demandant à Laurent Wauquiez de revenir sur sa décision. La préfète Fabienne Buccio a adressé un courrier à tous les maires de la région pour dénoncer les inexactitudes de Laurent Wauquiez et les avertir que la loi ne saurait être contournée. Elle menace de reprendre la main si des collectivités se mettaient hors la loi. Une association environnementale a même porté plainte contre le président LR du conseil régional aurhalpin.

Zèle métropolitain

Si le Zan ravive d'anciens clivages gauche-droite, la mesure laisse sceptiques de nombreux élus. *"Sur le principe, les objectifs poursuivis sont bons et cette loi s'imposait. Mais elle contient des procédures trop rigides. Il faudrait que l'on puisse l'adapter en fonction de tel ou tel projet. Si le Zan nous empêche de construire*

URBANISME

Construire sans bétonner, la Métropole veut relever le défi

une école ou une crèche, ce sera impossible à expliquer à la population. Si nous avions un interlocuteur avec qui négocier de l'application de la loi, ce serait mieux", souligne Marc Grivel, président du groupe Synergies au conseil métropolitain et élu des monts d'Or. "On peut tous être d'accord sur l'objectif de moins artificialiser, sauf qu'une fois de plus, cette loi s'est décidée avec une vision parisienne de notre pays. Son applicabilité sur le terrain, et notamment dans le milieu rural, est particulièrement difficile", oppose Patrice Verchère, vice-président du département du Rhône et maire de Cours. "Nous ne pouvions pas rester dans la situation actuelle. La France consomme trop de surfaces agricoles par rapport aux autres pays européens. Ce n'est pas bon pour l'environnement, mais aussi pour l'argent public. L'étalement urbain coûte une fortune en réseaux, en voirie et en transports en commun. Mais cette loi ne pourra pas se dupliquer sur tous les territoires de façon uniforme. Il faudra à un moment tenir compte des besoins démographiques. Sur certains territoires, il y a une logique à continuer d'urbaniser. Si la loi s'applique de manière identique partout en France, elle créera des blocages. Nous les voyons déjà", pointe Michel Le Faou, ancien vice-président (LREM) de la Métropole chargé de l'urbanisme et aujourd'hui élu d'opposition. Les écologistes ont eux décidé d'appliquer le Zan en avance et avec zèle. Les objectifs de la loi ont été intégrés au nouveau Scot (schéma de cohérence territoriale). D'ici 2030, la Métropole de Lyon, présidée par Bruno Bernard, promet

LA MÉTROPOLE DE LYON PROMET DE RÉDUIRE DE 57 % SA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS

ainsi de réduire de 57 % sa consommation d'espaces naturels. La collectivité s'engage déjà sur des échanges de parcelles pour construire dans un jeu à somme nulle. Fin novembre, elle a lancé des projets d'urbanisation sur 96 hectares, dont 60 % sur des terrains déjà artificialisés, et bascule, dans un mouvement inverse, 71 hectares de surfaces urbanisables en réserve naturelle. Des transferts qui seront demain toujours possibles avec la loi zéro artificialisation nette. Toutes les règles d'urbanisme édictées par les collectivités lyonnaises gérées par les écologistes imposent aux constructeurs de veoir à la hausse les espaces verts.

Inversion

Grégory Doucet rappelle régulièrement que, depuis son élection à la Ville de Lyon, il a transformé trois hectares bétonnés en espaces verts. Le chiffre peut paraître dérisoire rapporté aux 4 787 hectares de la commune. "Ça ne se traduit pas nécessairement par de très très grandes opérations où l'on arrache des kilomètres de bitume, bien évidemment. Ça se fait ici et là par des opérations où l'on va enlever du stationnement, élargir une parcelle plantée. Nous avons mis fin

au processus d'artificialisation des sols, il y avait un grand pas à franchir. Nous avons inversé la tendance", se félicite le maire écologiste de Lyon.

La France, et l'agglomération lyonnaise n'échappe pas à la règle, a pris ses aises. Les aires urbaines couvrent aujourd'hui 22 % du territoire contre 7 % en 1936. Depuis 1981, l'artificialisation des sols a progressé de 70 %. Lyon a plutôt été épargné. Les grandes opérations immobilières des derniers mandats ont principalement reposé sur la requalification de friches industrielles à la Confluence, au Carré de Soie ou à Gerland. En revanche, la métropole de Lyon s'est étalée. Sur les dix dernières années, celle-ci a consommé en moyenne 82,8 hectares par an, 8 300 terrains de foot ou l'équivalent de la moitié du 1^{er} arrondissement. Un chiffre qui tend à diminuer. Entre 1990 et 2006, la collectivité tournait à un rythme de 90 hectares bétonnés chaque année. À l'époque, l'artificialisation se faisait principalement au détriment de terrains agricoles. Sur la dernière décennie, c'est l'Est lyonnais qui a le plus grappillé de terrain à la nature.

Haro sur la France Plaza

Aux frontières de la métropole, le phénomène est encore plus prégnant. L'étalement urbain s'est accéléré sur un arc de cercle allant de Brignais au plateau de la Dombes et passant par la périphérie de Vienne. Proches de Lyon et avec des prix plus abordables, ces territoires ont vu s'installer de nombreuses familles quittant le cœur de l'agglomération ces dix dernières années. Les projets de lotissement s'y sont multipliés. "Le symbole de la maison individuelle est fortement ancré dans l'esprit des gens en France", regrette Michel Le Faou. Un phénomène que le politologue et essayiste Jérôme Fourquet qualifie de France Plaza, du nom de l'agent immobilier star de la télévision, et qui repose sur le pavillon avec jardin et barbecue. C'est justement ce modèle périurbain que veut combattre la loi Zan.

En cœur de métropole lyonnaise, le Zan devrait finalement s'appliquer assez facilement. Les surfaces disponibles pour lancer de nouveaux projets immobiliers sont rares. La plupart des programmes de logement se construisent désormais en détruisant d'abord d'anciennes maisons individuelles ou copropriétés de deux étages ou moins. La ville se reconstruit sur elle-même. La nouvelle révision du plan local d'urbanisme lancée par les écologistes prévoit d'autoriser la construction d'immeubles plus haut pour rentabiliser un foncier qui se fait rare. Pour ses nouveaux projets, elle cible en priorité des terrains déjà urbanisés. La Métropole

© Antoine Merlet



Vue depuis Dardilly. Les aires urbaines couvrent aujourd'hui 22 % du territoire français contre 7 % en 1936

EN CHIFFRES

Comment sont transformées les terres agricoles ?



42 %
pour le logement



28 %
pour le transport

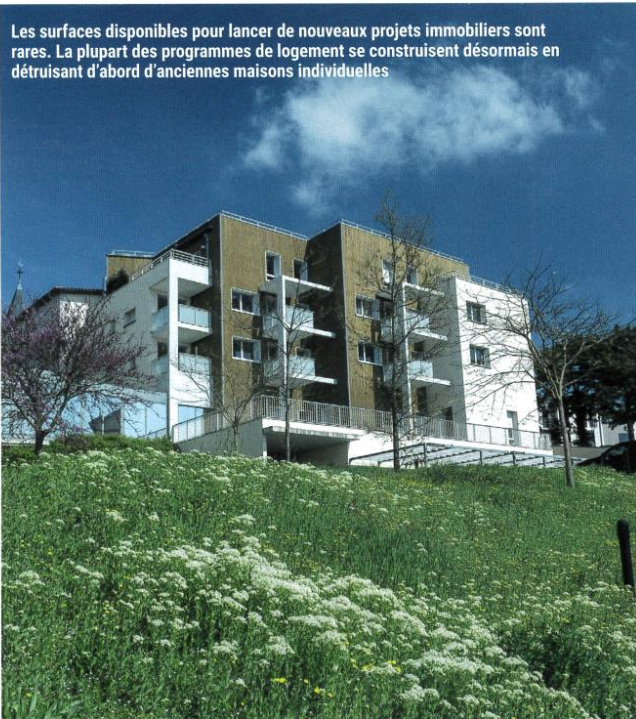


16 %
pour des surfaces d'activité ou commerciales



14 %
pour d'autres usages

© Antoine Meiffret



Les surfaces disponibles pour lancer de nouveaux projets immobiliers sont rares. La plupart des programmes de logement se construisent désormais en détruisant d'abord d'anciennes maisons individuelles

“ON NOUS DEMANDE DE PRODUIRE PLUS DE LOGEMENTS TOUT EN NOUS IMPOSANT DES CONTRAINTES QUI VONT EMPÊCHER DE CONSTRUIRE”

y aura des dérogations”, pronostique Michel Le Faou. L’agglomération lyonnaise accueille chaque année 15 000 nouveaux habitants. Le rythme devrait ralentir et tourner autour de 8 500 à partir de 2030.

Injonctions contradictoires

Le Zan se télescope dans l’actualité avec les coups de pression mis par la Métropole et la préfecture sur les communes qui ne produisent pas assez de logements et notamment sociaux. Les maires dénoncent des injonctions contradictoires. “*Au même moment où la construction ralentit sur Lyon, nous avons des demandes sur nos territoires où nous perdions de la population depuis des décennies et aujourd’hui, on nous dit que nous ne pourrions plus construire*”, déplore Patrice Verchère, président de la COR (communauté de l’Ouest rhodanien). Pour Renaud Payre, vice-président de la Métropole chargé du logement, ces deux ambitions sont tout à fait conciliables : “*Pour les prochaines années, les objectifs devront être supérieurs afin de répondre à la crise du logement. Nos ressources naturelles doivent être protégées, mais ce n’est pas l’opposé de la construction, il faut accepter de densifier là où c’est déjà construit. Dans le centre de notre métropole, la question de la hauteur ne devra pas être un tabou.*” La prochaine révision du PLU flèche cette solution, mais les écologistes ne veulent pas entendre parler de tours d’habitation. Tout comme les maires ruraux ou des zones périurbaines qui refusent de construire toujours plus haut.

/// PAUL TERRA

lance ainsi la création de près de sept cents logements étudiants à Bron, dans le campus de Lyon 2, sur un terrain jusque-là utilisé comme parking. “*Le Zan, ce n’est pas ne plus construire, c’est tout simplement mieux construire*”, sourit Benjamin Badouard, coprésident du groupe écologiste au conseil métropolitain. La recette lyonnaise qui repose sur la densification ne sera toutefois pas transposable sur l’ensemble du territoire métropolitain.

Problème identitaire

Dans la métropole de Lyon, de nombreux secteurs appliquent déjà de fait le Zan. Les communes de l’Ouest ou des monts d’Or peinent à remplir leurs obligations de construction de logements sociaux par manque de terrains constructibles. “*Pour construire, nous attendons que de grandes propriétés soient découpées en parcelles lors de successions. C’est ainsi que nous pouvons sortir des petits lotissements ou des constructions de deux étages. Mais nous ne pouvons pas aller plus haut au risque de changer l’identité patrimoniale de nos villages. Il est impossible de densifier tout en respectant le charme de nos territoires*”, prévient Marc Grivel. Cette question de l’identité préoccupe aussi les maires ruraux. Au sein de l’agglomération lyonnaise, c’est plutôt

dans l’Est lyonnais que l’application de la loi zéro artificialisation pourrait être plus problématique. Des terrains constructibles seraient alors laissés en friche. “*La métropole va encore accueillir des milliers d’habitants dans les années à venir. On nous demande de produire plus de logements tout en nous imposant des contraintes qui vont empêcher de construire*, proteste Christophe Quiniou, maire LR de Meyzieu. *Un tiers de ma commune est classé en réserve agricole ou naturelle, nous ne sommes pas en zone inondable et si nous devons construire ce serait sur des terrains qui ne seront pas pris à des agriculteurs. Je ne comprends pas pour quelles raisons nous ne pourrions plus artificialiser des sols sur un territoire comme le nôtre. Il faudrait que nous puissions avoir une certaine latitude.*” “*La loi est applicable, mais je pense qu’il*

Une menace plus forte sur l’économie

Lors de la présentation du Scot, la Métropole de Lyon a assuré que des terrains seraient artificialisés jusqu’en 2030 pour créer des logements. Une latitude qu’elle s’interdit, en revanche, pour les surfaces d’activité. “*D’ici 2030, les opérations d’aménagement économiques ne se feront plus en extension, mais en régénération de friches ou de zones d’activité vieillissantes*”, balaie la Métropole de Lyon. “*Pour qu’une entreprise s’installe sur le territoire, il faudra qu’une autre déménage. On est dans la décroissance*”, peste Christophe Quiniou, maire LR de Meyzieu.